

par mois que j'ai mentionnés, monsieur le président, on conclut qu'ils reçoivent leurs services à un taux bien raisonnable. A tout calculer, cela revient probablement à moins de la moitié du coût de l'assurance frais médicaux. Je pense que le ministre devrait étudier l'affaire et la discuter avec les ministres de la Santé, des provinces qui n'ont pas de régime d'assurance frais médicaux.

Dans l'ensemble, monsieur le président, l'engagement de ces médecins non pas sur une base d'honoraires pour les services rendus mais pour un traitement mensuel s'est révélé assez satisfaisant. Ainsi, les Indiens ont eu des services qu'ils auraient vraisemblablement eu de la difficulté à obtenir vu la pénurie de médecins au Canada aujourd'hui. D'autre part, le jour où ces médecins prendront leur retraite d'eux-mêmes ou sur l'initiative du gouvernement, comment le ministre garantira-t-il des services médicaux aux Indiens qui vivent loin des villes? Même les habitants des villes ne cessent de souligner combien il est difficile aujourd'hui de trouver un médecin, un samedi, un dimanche ou un jour de congé. La plupart d'entre eux doivent se rendre à l'hôpital même pour se faire traiter. C'est sûrement là une façon rétrograde d'assurer des services aux Indiens.

J'aimerais aussi demander au ministre s'il s'est mis en communication avec les représentants d'associations médicales, les universités, les écoles de médecine et les ministres provinciaux de la Santé, ou les a rencontrés pour étudier la possibilité de garder les écoles de médecine ouvertes pendant les vacances d'été. Il manque environ 2,000 médecins au Canada; cela constitue une véritable crise. Il n'y a tout simplement pas de raison valable pour expliquer que les Canadiens ne reçoivent pas aujourd'hui de meilleurs services médicaux. Je le répète, nous entendons parler de tant et plus de gens qui doivent se rendre aux services d'urgence des hôpitaux pour recevoir les soins dont ils ont besoin.

• (3.40 p.m.)

Je dis que cela n'est pas satisfaisant. Les Canadiens financent nos universités et écoles de médecine, et je prétends qu'ils devraient recevoir les soins auxquels ils ont droit. Si nous tirions parti des avantages de la télévision en circuit fermé dans nos écoles, le nombre de nos diplômés en médecine s'accroîtrait de 50 p. 100 si elles fonctionnaient tout l'été. Les services actuels ne sauraient tout simplement être imputables au médecin surchargé de travail. Si je signale la chose au ministre, c'est à cause de la pénurie actuelle de médecins, et lorsqu'on songe à ce qui a été fait

[M. Rynard.]

depuis trois ou quatre ans, on doit bien se dire qu'on n'a pas fait grand-chose pour résoudre la crise. Moi aussi je demande: Que deviendront nos Indiens? Qui paiera leur régime OMSIP?

**M. Douglas:** Monsieur le président, il y a longtemps que nous n'avions pas entendu un tel tollé général s'élever dans toutes les classes de la population, à la suite de l'annonce de la réduction des services médicaux destinés aux Indiens. Cela démontre le civisme des Canadiens. J'ai reçu des télégrammes de chefs religieux, de médecins et de ceux qui s'intéressent aux problèmes des Indiens et des Esquimaux. Il est clair que les Canadiens ont été émus de l'initiative répréhensible du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui réduit les services de santé destinés aux autochtones du Canada.

Il n'y a, que je sache, aucune question au sujet de laquelle le gouvernement ait dit autant d'inepties ou déguisé sa pensée à un tel point. Vendredi dernier, à l'Assemblée législative de l'Alberta, le premier ministre de la province a donné lecture du message qu'il avait reçu du premier ministre en réponse à un télégramme dans lequel M. Manning se plaignait auprès du premier ministre des restrictions imposées aux services médicaux assurés aux Indiens. Je n'ai pu obtenir la réponse du premier ministre, même si j'ai demandé qu'elle soit déposée. A l'appel de l'ordre du jour, le premier ministre a donné une idée de la teneur du télégramme. D'après les nouvelles publiées dans les journaux, le télégramme déclarait que le problème serait résolu à la satisfaction de M. Manning et de tous ceux qui protestaient contre les restrictions, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ferait sa déclaration, qu'il n'avait pu faire, à cause des députés néo-démocrates qui l'en empêchaient.

Tous les députés, le premier ministre y compris, savent fort bien que lors de l'étude des crédits supplémentaires au comité, il est loisible au gouvernement de mettre en délibération les crédits du ministère de son choix. Il aurait pu, n'importe quand la semaine dernière, nous saisir des crédits du ministère de la Santé, ce qui aurait permis au ministre de faire sa déclaration. Mais ce dernier a tardé à le faire, dans l'espoir que les esprits s'apaiseraient et qu'il pourrait permettre au ministre de donner suite à sa première intention, soit de réduire considérablement ces services.

Il n'a jamais été franc envers la Chambre à ce sujet. Lorsque le député de Brandon-Souris, le représentant des Territoires du Nord-Ouest et moi-même l'avons interrogé le